

—SemPari Seine—

MAIRIE DE PARIS

2, rue Jean Lantier

75001 Paris

Tél. : 01 44 88 84 37 – Fax : 01 42 33 27 84

Rapport d'analyse des offres

MARCHE RELATIF A UNE MISSION PARTIELLE DE MAITRISE
D'ŒUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU JARDIN DES
HALLES DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE
REAMENAGEMENT DU SITE PARISIEN DES HALLES - PARIS
ER

RAPPORT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ANALYSE DES OFFRES

Jeudi 26 Mai 2011

1 - Caractéristiques principales de la consultation

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'exercice d'une mission partielle de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du jardin des Halles dans le cadre du réaménagement du quartier des Halles à Paris 1^{er}.

La mission est une mission partielle de Maîtrise d'œuvre (MOE) relative à des ouvrages d'infrastructure, au sens de la loi MOP. Elle comprend la reprise du PRO et les missions de maîtrise d'œuvre : ACT, VISA, DET, AOR.

A l'issue des études de définition relatives au projet de réaménagement du quartier des Halles, la Ville de Paris a attribué une série de marchés subséquents de maîtrise d'œuvre à l'équipe constituée autour de David Mangin (SEURA). Un marché relatif à la « maîtrise d'œuvre technique de l'aménagement du jardin des Halles, à Paris 1^{er} arrondissement » a ainsi été attribué à l'équipe SEURA- GINGER SECHAUD & BOSSUYT- LIGHT CIBLES- Philippe RAGUIN.

A la date de lancement de la consultation du présent marché, la remise du PRO jardin est planifiée pour fin juillet 2011.

Il a été décidé de résilier le marché subséquent de maîtrise d'œuvre d'aménagement du jardin des Halles.

Afin d'assurer une continuité des prestations et garantir le calendrier global de l'opération d'aménagement du quartier des Halles, cette résiliation interviendra à l'issue de la phase PRO. Le protocole actant cet arrêt de l'exécution des prestations a été notifié le 23 novembre 2010, après approbation du Conseil de Paris.

Le présent marché prend ainsi la suite de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du jardin des Halles.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de conclure ultérieurement, avec le titulaire du marché, un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre de la présente consultation en application des articles 35 II 5 et ou 35 II 6 du code des marchés publics.

La consultation donne lieu à un marché unique.

Les prestations se décomposent en "phases" ou "éléments de mission" au sens de la loi MOP et du CCAG-PI, de la façon suivante :

- Reprise du PRO
- Mission ACT
- Mission VISA
- Mission DET
- Mission AOR

La présente consultation ne comporte pas de variante technique obligatoire.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

Numéro de la consultation : 2011V02003580

1.2. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché se définit à compter de l'ordre de service prescrivant le début des prestations et s'achève à l'issue du parfait achèvement des derniers travaux ou à la levée de la dernière réserve si celle-ci est postérieure au parfait achèvement des travaux.

Pour chaque phase de travaux, le lancement de chaque élément de mission fera l'objet de la délivrance d'un Ordre de Service en recommandé avec accusé de réception, qui fixera les débuts d'exécution des éléments de mission.

| MISSION | | Délai d'exécution |
|---------|--|---|
| | éléments de mission | pour chaque phase travaux |
| PRO | reprise du PRO jardin | 1 mois dès OS lancement mission ACT 0 |
| ACT | production du DCE Jardin | 1 mois pour chaque phase dès fin de reprise du PRO jardin |
| | analyse des candidatures | 7 jours calendaires à réception des candidatures par le titulaire |
| | analyse des offres (production du rapport d'analyse) | 15 jours calendaires |
| | réponses aux questions des candidats | 48h à réception de la question |
| | mise au point des marchés | 10 jours calendaires |
| VISA | Mission globale | durée des travaux (y compris période de préparation) |
| | Emission des visas (courrier et SEDI) | 7 jours calendaires à réception du document |
| | production du tableau de suivi des plans | tous les mois |
| | éléments de mission | pour chaque phase travaux |
| DET | Mission globale | durée des travaux (y compris période de préparation) |
| | réunions en phase préparation de chantier | 1 par semaine a minima |
| | réunions de chantier MOE | 1 par semaine a minima |
| | diffusion des CR | 48h |
| | rapport mensuels d'activité | tous les mois. |
| AOR | Mission globale | durée des travaux + durée GPA |

1.3. FORME DU PRIX

Le prix est global, forfaitaire et révisable selon les modalités prévues au CCAP.

1.4. MONTANT ESTIMATIF DU MARCHÉ

L'estimation du marché s'élève à un montant de 2 100 000 € HT (valeur Mars 2010).

1.4.1 Justifier les raisons du recadrage en plus ou moins value, et expliquer le calcul du montant révisé

Sans objet.

1.4.2 Limite d'acceptabilité financière

La limite d'acceptabilité financière est à 10% par rapport à l'estimation du représentant du Pouvoir Adjudicateur, soit 2 310 000 € HT.

1.5. DEVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

2 - Déroulement de la Procédure

2.1. DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS

N° 2010 SG 110 - Délégation au Maire en matière de marchés publics pour l'opération de réaménagement du quartier des Halles en date des 10 et 11 mai 2010.

2.2. MODE DE PASSATION

Le marché est un appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33, 57 à 59 et 74 du code des marchés publics.

2.3 PUBLICITE

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 4 mars 2011 sur les supports de publications :

- JOUE, annonce n°2011/S 47-077422, publiée le 9 mars 2011
- BOAMP B, annonce n°48, publiée le 9 mars 2011 (n°372)
- MONITEUR, annonce n° AO-1110-5475, publiée 11 mars 2011
- Les sites www.paris.fr et www.sempariseine.fr le 18 Janvier 2011

Avec comme date limite de remise des plis le 22/04/2011, 16h00

3 - Ouverture des plis et sélection des candidatures

Date limite de remise des plis : 22/04/2011 à 16h00

Délai de validité des offres : 240 jours

24 dossiers de consultation des entreprises ont été retirés partiellement sur EPM.

16 dossiers de consultation des entreprises ont été retirés dans leur globalité.

1 pli a été reçu.

Date d'ouverture des plis : 22/04/2011

La candidature reçue dans les délais :

- est recevable en application de l'article 43 du code des marchés publics (article fixant la liste des interdictions de soumissionner à un marché),
- présente des garanties techniques et financières suffisantes.

La candidature a donc été déclarée recevable.

Tableau d'ouverture des offres :

| Estimation initiale | | |
|--|--------------------|----------------------------------|
| 2 100 000 € HT | | |
| Entreprise | Montant de l'offre | Ecart par rapport à l'estimation |
| Pli n°1 : SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants) | 2 187 900 € HT | 4,19 % |

A l'issue de l'ouverture de l'offre, elle a été déclarée recevable.

4 - Examen des offres

4.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article VI.2 du règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

| | | | |
|------|---|------|----------------------------------|
| 70 % | Valeur technique appréciée au travers du mémoire technique demandé ainsi qu'au travers des temps passés lors des différentes missions au vu des DPGF. | 30 % | Prix à travers le montant global |
|------|---|------|----------------------------------|

4.2 ELIMINATION DES OFFRES INACCEPTABLES, IRREGULIERES OU INAPPROPRIEES, ET MOTIVATION DE L'ELIMINATION

Sans objet.

4.3 DEMANDES DE PRECISIONS

Sans objet.

4.4 ANALYSE DES OFFRES

4.4.1 - Critère n°1 : La valeur technique (70%)

L'évaluation de la valeur technique sera appréciée au travers du mémoire technique demandé ainsi qu'au travers des temps passés lors des différentes missions au vu des DPGF.

Le Règlement de la Consultation indique expressément la composition du mémoire technique.

Ce dernier doit ainsi comporter au minimum les informations suivantes :

Note de compréhension du projet global de réaménagement du quartier des Halles constituée des éléments suivants :

- une note de compréhension générale du projet global du réaménagement du quartier des Halles et des interfaces entre les opérations concernant le présent marché et les autres opérations prévues dans le projet global ;
- une note de définition de l'organisation et la méthodologie proposée afin d'assurer une gestion satisfaisante de ces interfaces ;

- une note de définition de l'organisation et la méthodologie proposée afin d'assurer une coordination satisfaisante avec l'ensemble des intervenants de cette opération.
- une note de compréhension des contraintes de site occupé.

Note de compréhension spécifique aux travaux préalables ou connexes à l'aménagement du jardin

1) Analyse de l'AVP jardin

L'ensemble des travaux à réaliser sont précisés dans l'AVP jardin joint à la présente consultation.

La compréhension et l'intégration de ce projet sont fondamentales. Il s'agit donc pour le candidat de produire :

- une note de compréhension de l'AVP de ses principaux enjeux, autant en phase travaux qu'en phase définitive;
- Une organisation afin que l'équipe de maîtrise d'œuvre gère au mieux ces spécificités.

2) Analyse de l'APD interface technique et fonctionnelle

Il est précisé ici que la préparation du « support » permettant de mettre en œuvre les éléments constitutifs du jardin étant étudiée et réalisée dans le cadre du projet d'interface technique et fonctionnelle (au moment de la consultation ce projet est en phase APD), la compréhension et l'intégration de ce projet sont fondamentales. Il s'agit donc, pour le candidat de produire :

- une note de compréhension du projet d'interface technique et fonctionnelle de ses principaux enjeux, autant en phase travaux qu'en phase définitive (le délai prévu pour la réalisation de chaque phase de travaux impliquera nécessairement une co-activité des deux projets : interface technique & jardin)
- une organisation afin que l'équipe de maîtrise d'œuvre gère au mieux l'interface entre les deux marchés.

La synthèse technique entre le projet d'interface technique et fonctionnelle et le projet de jardin sera réalisée par le titulaire du marché de synthèse technique mais avec l'appui des deux maîtres d'œuvre précités et selon les prescriptions du CCTP.

3) Une analyse des éléments constitutifs du projet d'aménagement du nouveau forum

Le projet est détaillé et joint au DCE (annexe CCTP).

Au moment de la présente consultation et au sein du projet d'aménagement du nouveau forum, seules les études de la cité de chantier (travaux en cours) et celles des interfaces techniques et fonctionnelles entre le nouveau forum et le jardin ont été lancées.

Le candidat doit nécessairement intégrer dans son approche, les autres éléments programmatiques constitutifs du projet d'aménagement du nouveau forum des Halles, il s'agit donc de produire :

- une note de compréhension des enjeux associés à ces différents éléments précisant également quelles sont les mesures prises par le candidat pour assurer une coordination optimale des études en interface (restructuration des accès, mise en œuvre de la sureté du site, accessibilités des espaces publics, création de baches de rétention d'eaux pluviales, création de locaux pour la DEVE).

4) Une analyse de la logique opérationnelle et du phasage prévus dans le cadre de l'aménagement général du jardin

En plus des limites de prestations précisées dans les points ci-avant, il est précisé, qu'il est prévu de réaliser les travaux du jardin en plusieurs phases.

Chacune d'elle ayant une temporalité et une logique technique spécifique (car liée à des pré-requis différents), il est fondamental que le titulaire de la présente consultation intègre ces données.

Le titulaire du présent marché devra donc prévoir ses dispositions pour que malgré une exécution phasée, chaque portion de jardin ainsi réalisé puisse être systématiquement réceptionnée (fonctionnelle) et que l'ensemble des zones livrées forment un ensemble global cohérent, fonctionnel et répondant parfaitement aux objectifs fixés dans la présente consultation.

De surcroît, il convient de noter qu'au sein d'une zone livrée, des ouvrages pourront faire l'objet d'interventions ultérieures, pour des raisons d'interfaces techniques avec des projets aux temporalités différentes du jardin (notamment avec la voirie souterraine), ceci faisant l'objet de réunion d'interface auxquelles le titulaire devra participer.

Le candidat doit nécessairement préciser dans son approche méthodologique, quelle méthode spécifique il prévoit de mettre en œuvre pour assurer la bonne conduite de ces contraintes et objectifs, et ce notamment pour la première phase à livrer en 2012/2013 (voir périmètre dans AVP jardin) .

5) Une analyse des contraintes issues des cahiers des charges de l'exploitant : la DEVE

Le candidat doit nécessairement intégrer les obligations fonctionnelles issues de ce cahier des charges.

6) Une analyse des obligations et contraintes réglementaires et fonctionnelles émanant de :

- La présence d'un ERP en infra (accès des secours, accès des mainteneurs, ...)
- La présence de réseaux concessionnaires (accès, maintenance,...)

Note descriptive des Moyens matériels et humains prévus pour cette opération

- Expériences et compétences du personnel dédié à l'exécution des différentes prestations et missions à réaliser ;
- Moyens et qualification du personnel dédié au contrôle des études d'exécution ;
- Moyens et qualification du personnel dédié à la surveillance des travaux ;
- Méthodes et moyens mis en œuvre pour le contrôle des fournitures et matériaux ;
- Détail du temps passé par mission et par spécialiste, en précisant les raisons et explications de ce temps passé.

Note descriptive visant à définir le procédé de coordination et pilotage des études de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Moyens d'études et expérience de l'équipe propres à garantir un niveau de qualité des études en regard de la complexité de l'opération et une grande réactivité en cas d'aléas.

Note descriptive visant à définir la Méthodologie proposée :

- Organigramme définissant l'organisation des différentes équipes pour le contrôle des travaux, etc...
- Méthode pour le suivi des non conformités ;
- Méthodes de contrôle d'avancement du chantier ;
- Procédures visant à garantir le maintien en exploitation du nouveau forum en phase travaux.

Note descriptive visant à définir la procédure de gestion de la qualité sur le chantier

- Description de la gestion des contrôles extérieurs qui devront être mise en œuvre.

Note descriptive visant à décrire l'organisation envisagée pour le contrôle du respect par l'entreprise travaux des obligations émanant de la charte chantier à faibles nuisances

- Procédures d'incitation et de suivi de la mise en œuvre des dispositions visant à répondre aux objectifs fixés à l'entreprise, à savoir :
 - Optimiser la gestion de chantiers, notamment la gestion des approvisionnements, des camions et des stockages ;
 - Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement ;
 - Limiter les pollutions et les nuisances causées aux riverains, commerçants et usagers ;

- Communiquer avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Favoriser le réemploi de matériaux.

Note descriptive visant à décrire l'organisation envisagée pour le contrôle du respect par l'entreprise travaux des obligations de gestion des déchets

- Procédures d'incitation et de suivi de la mise en œuvre des dispositions visant à répondre aux objectifs fixés à l'entreprise de suivi et de traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier en conformité avec l'article 2 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux modifiée par le loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

La notation de la valeur technique est décomposée en cinq paliers :

| Jugement | Note |
|--------------------------|--------------------|
| Très satisfaisant | Note 8 < note ≤ 10 |
| Satisfaisant | Note 6 < note ≤ 8 |
| Moyennement satisfaisant | Note 4 < note ≤ 6 |
| Passable | Note 2 < note ≤ 4 |
| Faible | Note 1 < note ≤ 2 |

Pli n°1 : SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants)

A. Mémoire technique

Analyse globale préalable de l'offre du candidat.

L'ensemble des thèmes à faire figurer dans le mémoire technique, tels qu'exigés dans le règlement de la consultation sont exhaustivement présentés par le candidat.

Ces thèmes sont présentés dans le même ordre que celui figurant dans le règlement de la consultation.

Ceci permet une lecture claire et ordonnancée de la compréhension du sujet par le candidat, de ses contraintes et des méthodes et moyens envisagés.

D'une manière globale et par cette structuration pertinente, le candidat justifie donc une approche générale cohérente dans l'appréhension de la mission faisant l'objet du présent marché.

Le candidat relève au préalable le niveau de complexité de la mission au travers de nombreux points :

- le fait que le projet de jardin s'inscrit pleinement dans une logique opérationnelle globale complexe et multi contrainte.
- la mission confiée doit nécessairement répondre aux exigences réglementaires, fonctionnelles et opérationnelles spécifiques au projet de jardin (contraintes propres au projet de jardin)
- les ressources à mobiliser doivent être justifiées, en termes d'expérience, qualification, organisations, méthodes, puis affectées pour chaque phase du projet afin de répondre de manière parfaitement appropriée au niveau d'exigence imposé.

Notons ici que la présentation de l'offre, étant donné qu'il s'agit pour la majorité des mêmes membres du groupement de l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire du marché qui sera résilié, est très satisfaisante, notamment dans la manière de retranscrire le contexte et les problématiques du projet.

I-Note de compréhension du projet global de réaménagement du quartier des Halles

1-1- Une note de compréhension générale du projet global du réaménagement du quartier des Halles et des interfaces entre les opérations concernant le présent marché et les autres opérations prévues dans le projet global :

L'offre du candidat justifie une compréhension claire de l'opération du réaménagement des Halles.

Il évoque :

- le diagnostic de l'existant, ses dysfonctionnements (d'usage et de conception)
- la stratégie générale du projet urbain
- l'imbrication des sous projets
- les interfaces multiples entre ces sous-projets
- les interfaces spécifiques au projet de jardin

Le candidat montre ainsi par son exposé qu'il appréhende très clairement les enjeux globaux du projet et de l'articulation des sous projets entre eux.

Sur ce volet l'offre du candidat est jugée très satisfaisante.

1-2 Une note de définition de l'organisation et la méthodologie proposée afin d'assurer une gestion satisfaisante de ces interfaces

Le candidat dresse une liste pertinente des interfaces du jardin en identifiant les interfaces jardin / projets et jardin / existant.

Il cite donc les interfaces du jardin avec :

- les équipements et commerces du nouveau forum
- la voirie souterraine
- les espaces transport
- les parcs de stationnements
- le barreau nord / sud
- l'ancien forum
- la canopée
- la voirie de surface

Son approche consiste à regarder quels sont les impacts des travaux de jardin sur les ouvrages connexes (construit ou à construire) pendant les travaux de jardin.

Pour chacun de ces thèmes, le candidat justifie une bonne appréhension de la problématique liée à l'identification des interfaces dans la mesure où il précise que

- le préalable à leur identification est une compréhension de l'existant et des projets (compréhension qu'il justifie dans le texte)
- ces interfaces sont à considérer par thème et par phase (pendant les travaux et en livraison) et par typologie (interfaces techniques, interface fonctionnelle et de sécurité (modification des accès pompiers, maintien des niveaux de sécurité des espaces...))

Cette approche est pertinente dans la mesure où l'on comprend comment dans une telle imbrication, les problématiques peuvent être identifiées et sériées par le candidat.

En revanche, dans sa présentation, le candidat précise plus des objectifs ou les prescriptions envisagées que des méthodologies et organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Sur ce volet l'offre du candidat est jugée satisfaisante.

1-3 Une note de définition de l'organisation et la méthodologie proposée afin d'assurer une coordination satisfaisante avec l'ensemble des intervenants de cette opération.

Cette approche est définie par le candidat qui justifie de sa participation aux réunions avec les OPC des différents projets afin d'assurer un suivi technique des interfaces de la phase conception jusqu'à la mise en œuvre.

La ressource est définie (directeur de travaux), et le candidat s'engage à échanger avec les différents intervenants dès que besoin.

Toutefois, l'approche exposée n'intègre pas précisément l'OPC général et les différents autres intervenants transversaux : Coordonnateur SPS, général synthèse générale...

Sur ce volet l'offre du candidat est jugée satisfaisante.

1-4 Une note de compréhension des contraintes de site occupé.

Les contraintes sont clairement exposées et scindées en deux parties : contraintes de fonctionnement et contraintes liées à la sécurité.

Le candidat précise les marges de manœuvre pour ces contraintes et justifie d'une bonne compréhension de la relation d'ordre entre ces contraintes (pas de dégradation de la sécurité et examen au cas par cas des contraintes de fonctionnalités du site)

Même si le candidat ne précise pas comment celles-ci seront imposées à l'entreprise, l'approche est jugée très satisfaisante.

Conclusion sur le volet I

Le mémoire technique remis par le candidat justifie d'une compréhension du projet global de réaménagement du quartier des Halles satisfaisante.

II Note de compréhension spécifique aux travaux préalables ou connexes à l'aménagement du jardin

2-1 Analyse de l'AVP jardin

La compréhension par le candidat de l'AVP jardin est très clairement exposée. Les enjeux associés aux deux volets (phase travaux et phase définitive) sont clairement exposés.

Les thèmes du jardin sont exhaustivement et très clairement déclinés (jardin ouvert, de plain pied, plus végétal, plus varié, plus riche, en symbiose avec la Canopée, plus accessible, intégré au site des Halles, plus écologique, mieux réparti dans les espèces plantées, etc..).

Le candidat montre ainsi une parfaite maîtrise et connaissance de l'AVP jardin.

Approche jugée très satisfaisante.

2-2 Analyse de l'APD interface technique et fonctionnelle

La compréhension par le candidat de l'APD interface technique et fonctionnelle du jardin est très clairement exposée.

Les deux volets (phase travaux et phase définitive) sont clairement exposés tant sur la compréhension technique que fonctionnelle du projet.

Le candidat montre ainsi une parfaite maîtrise et connaissance des travaux envisagés et de leurs enjeux (maintien de la fonctionnalité des locaux technique existant).

Un point clair sur la nécessaire coordination des travaux avec les travaux de jardin est exposé.

Approche jugée très satisfaisante.

2-3 Une analyse des éléments constitutifs du projet d'aménagement du nouveau forum

La compréhension par le candidat des éléments constitutifs est clairement justifiée.

L'offre du candidat expose ainsi pour chaque sous projet les objectifs prévus et la logique de ces objectifs avec le projet de jardin.

Les éléments sont exhaustivement listés :

- restructuration des portes
- bâches de rétention
- création de locaux pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
- mise en sureté du site
- accessibilité aux personnes handicapées

2-4 Une analyse de la logique opérationnelle et du phasage prévus dans le cadre de l'aménagement général du jardin

Le candidat apporte dans son offre une analyse pertinente de la logique opérationnelle de ces travaux dans le planning général des travaux d'aménagement, et justifie ainsi d'une analyse approfondie de l'organisation chantier en plusieurs tranches et des dispositions provisoires à mettre en œuvre.

Approche jugée très satisfaisante.

2- 5 Une analyse des contraintes issues des cahiers des charges de l'exploitant : la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris

Le candidat justifie avoir intégré les objectifs fixés dans le cahier des charges de la DEVE. Son analyse est pertinente car adaptée au jardin des Halles (jardin sur dalle, ouvert et à haute fréquentation).

Il justifie comment le cahier des charge peut être respecté tout en intégrant ces spécificités.

Approche jugée très satisfaisante.

2- 6 Une analyse des obligations et contraintes réglementaires et fonctionnelles émanant de la présence d'un ERP et de réseaux concessionnaires.

Le candidat expose clairement le contexte réglementaire spécifique de l'Etablissement Recevant du Public nouveau forum, ERP de 1^{ère} catégorie.

Son analyse est pertinente car elle rappelle que l'enfouissement et la fréquentation de l'établissement lui confère un caractère exceptionnel et dérogatoire par rapport à la réglementation limitant la présence du public à plus de 6ml de profondeur.

Le candidat expose également la présence de réseaux concessionnaires provisoires et définitifs sur et à proximité de la dalle du nouveau forum, le candidat précise que ces réseaux seront pris en compte (accès et maintenance) pour la réalisation des travaux mais ne donne pas de précisions explicites.

Approche jugée satisfaisante.

Conclusion, le candidat justifie d'une compréhension des travaux préalables ou connexes à l'aménagement du jardin très satisfaisante.

III Note descriptive des Moyens matériels et humains prévus pour cette opération

Il n'y a pas de précision sur les moyens matériels prévus

En revanche, l'offre du candidat justifie un excellent niveau de compétence pluridisciplinaire et de référence. De plus, les personnes prévues ont déjà travaillé entre elles, avec succès, sur des projets d'envergure.

L'offre du candidat précise en phase VISA et DET, pour chaque tâche de contrôle, la ressource envisagée et les différentes répartitions des rôles entre co-traitants.

Des précisions sont également données quant aux points de contrôle spécifiques prévus pour les fournitures et matériaux mis en œuvre par l'entreprise.

Ces points de contrôle sont effectivement essentiels afin d'assurer une parfaite concordance des travaux réalisés avec les objectifs qualitatifs fixés par le maître d'œuvre.

L'offre précise enfin la répartition des temps passés par co-traitant en détaillant pour chacun les différentes ressources mobilisées et jours de prestations.

Sur ce point, les moyens humains sont clairement décrits ainsi que la répartition de travail dans l'équipe, l'offre est jugée très satisfaisante.

IV Note descriptive visant à définir le procédé de coordination et pilotage des études de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le candidat expose une organisation hiérarchisée avec un directeur de projet (mandataire) au sommet de la hiérarchie.

Les prérogatives du directeur de projet sont expliquées.

Des précisions sont données concernant l'organisation interne pour chaque phase de la mission de Moe.

Des réunions de restitution auprès du maître d'ouvrage sont prévues (a minima une périodicité bimensuelle).

Des réunions sont également prévues avec les exploitants et des points seront faits avec les différents acteurs du projet.

L'approche est assez générale et aurait pu être associée d'exemples explicites sur les problématiques principales à traiter dans le cadre des travaux de jardin défini dans l'AVP joint à la consultation.

Sur ce point, l'offre est jugée satisfaisante.

V Note descriptive visant à définir la Méthodologie proposée

Le candidat présente ses objectifs de qualité, coût et délai.

Il précise les axes principaux méthodologiques fixés à l'équipe de direction des travaux :

- anticipation
- contrôle
- coordination

Une réunion hebdomadaire est prévue pour traiter les points courants et sera restituée au maître d'ouvrage pour arbitrage ou validation.

Ces réunions sont accompagnées de visite de chantier.

L'organigramme de la DET est clair et les personnes mobilisées sont nominativement identifiées.

Les méthodes de suivi des non conformités, de contrôle de l'avancement du chantier sont claires et pertinentes.

Des procédures seront établies pour garantir le maintien en exploitation du nouveau forum en phase travaux (fonctionnement et sécurité)

Les actions de prévention et de traitement des impacts sur l'exploitation sont clairement décrites.

L'approche est assez générale et aurait pu être associée d'exemples explicites sur les problématiques principales à traiter dans le cadre des travaux de jardin défini dans l'AVP joint à la consultation.

Sur ce point, l'offre est jugée satisfaisante.

VI Note descriptive visant à définir la procédure de gestion de la qualité sur le chantier

Le candidat présente le dispositif général de gestion de la qualité sur le chantier.

Il précise que l'entreprise devra soumettre à son visa l'ensemble des procédures et dispositif de contrôle prévus.

Il précise qu'il vérifiera que ces dispositions sont respectées par l'entreprise et en contrôlera également le bon respect sur le site.

L'approche est assez générale et aurait pu être associée d'exemples explicites sur les problématiques principales à traiter dans le cadre des travaux de jardin défini dans l'AVP joint à la consultation.

Sur ce point, l'offre est jugée satisfaisante.

VII Note descriptive visant à décrire l'organisation envisagée pour le contrôle du respect par l'entreprise travaux des obligations émanant de la charte chantier à faibles nuisances

Le candidat s'engage à faire respecter en concertation avec le logisticien des entreprises, les obligations en terme de maîtrise des flux et de limitation des impacts sur les riverains et la circulation.

Une implication plus large est également prévue avec les différents partenaires et concessionnaires potentiellement en interférence avec le chantier.

Le candidat prévoit de sensibiliser les entreprises, en réunion de chantier sur la limitation des nuisances (bruit, poussières.. etc) et sur le réemploi des matériaux.

Une vérification de l'application de ces dispositions sur site est bien prévue.

La maîtrise d'œuvre prévoit de tenir le maître d'ouvrage informé du planning prévisionnel des opérations les plus bruyantes (riverains, équipements..)

Bien que la ressource mobilisée ne soit pas clairement identifiée on comprend bien la méthode envisagée. Sur ce point l'offre est jugée satisfaisante.

VIII Note descriptive visant à décrire l'organisation envisagée pour le contrôle du respect par l'entreprise travaux des obligations de gestion des déchets

Le candidat expose sa méthode clairement.

Il prévoit ainsi un visa sur le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets) de l'entreprise et décline son dispositif de contrôle périodique de la bonne application du SOSED.

Le candidat s'engage donc à une vérification des procédures, un suivi et contrôle de celle ci.

Bien que la ressource mobilisée ne soit pas clairement identifiée on comprend bien la méthode envisagée. Sur ce point l'offre est jugée satisfaisante.

B. Temps passés lors des différentes missions au vu des DPGF)

→ Les % en temps passés par cotraitant présentés dans la DPGF sont cohérents avec la répartition des rôles exposée dans le mémoire technique

| CO-TRAITANT | | | | | | | |
|----------------|----------------------|-----|-----|----|-----|-----|------|
| REPRISE DE PRO | temps passé en jours | 166 | 76 | 19 | 113 | 58 | 432 |
| | pourcentage | 38% | 18% | 4% | 26% | 13% | |
| ACT | temps passé en jours | 146 | 60 | 15 | 95 | 7 | 323 |
| | pourcentage | 45% | 19% | 5% | 29% | 2% | |
| VISA | temps passé en jours | 233 | 83 | 19 | 80 | 7 | 422 |
| | pourcentage | 55% | 20% | 5% | 19% | 2% | |
| DET | temps passé en jours | 628 | 210 | 60 | 233 | 9 | 1140 |
| | pourcentage | 55% | 18% | 5% | 20% | 1% | |
| AOR | temps passé en jours | 95 | 33 | 10 | 33 | 4 | 175 |
| | pourcentage | 54% | 19% | 6% | 19% | 2% | |

| | | | | | | | |
|--|---------------------|-------|-----|-----|-----|----|-------|
| | Total homme / jours | 1 268 | 462 | 123 | 554 | 85 | 2 492 |
| | pourcentage | 51% | 19% | 5% | 22% | 3% | 100% |

Le rôle central du mandataire (51%) est clairement apparent dans le tableau ci-dessus.

De plus, les autres cotraitants RAGUIN et Ginger et Sechaud et Bossuyt sont mobilisés chacun à hauteur d'environ 20% ce qui est cohérent avec l'objectif de mobilisation spécifique tel qu'exposé dans le mémoire.

Les deux derniers cotraitants sont globalement mobilisés à hauteur de leur intervention sur des sujets techniques spécifiques.

→ Pour chaque mission, la répartition entre co-traitants est cohérente avec le mémoire technique

La répartition au sein des différents co-traitants est également cohérente dans la mesure où le mandataire au cœur du dispositif est mobilisé à hauteur de 38 à 55 % pour chaque mission, les autres cotraitants sont également prévus d'être mobilisés en moyenne comme dans le tableau global (toutes missions confondues)

→ Les % en temps passés de mobilisation de l'équipe présenté dans la DPGF sont cohérents avec la spécificité du projet

Les pourcentages de mobilisation globale (tous cotraitants confondus) pour les différentes missions montrent une mobilisation importante en phase DET et reprise de PRO (de l'ordre de 65%)

Ceci justifie la compréhension par le candidat :

- de la complexité du phasage (travail lors de la reprise du pro global d'extraction de la phase considérée avec les mesures compensatoires nécessaires aux objectifs fixés de fonctionnement de chaque phase de travaux)
- du haut niveau de coordination, de présence et contrôle requis en phase travaux.

Ceci est cohérent avec les différentes méthodes déclinées.

La cohérence des temps passés avec le mémoire technique est jugée satisfaisante

Conclusion relative au critère n°1 :

A l'issue de l'analyse de la valeur technique l'offre du groupement SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants) a été jugée satisfaisante et a obtenu la note de 8/10, soit 56/70.

4.4.2 - Critère n°2 : Prix à travers le montant global (30%)

Rappel du montant de l'offre :

| Estimation initiale | | |
|--|--------------------|----------------------------------|
| 2 100 000 € HT | | |
| Entreprise | Montant de l'offre | Ecart par rapport à l'estimation |
| Pli n°1 : SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants) | 2 187 900 € HT | 4,19 % |

L'offre du groupement SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants) d'un montant de 2 187 900 € HT est supérieure de 4,19 % par rapport à l'estimation et est acceptable.

Dans la mesure où une seule offre a été remise, le prix est analysé au regard de l'acceptabilité financière et ne fait pas l'objet d'une notation.

Conclusion relative au critère n°2 :

L'acceptabilité financière de l'offre du groupement SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants) est validée.

4.4.3 - TABLEAU COMPARATIF MULTICRITERES :

| | | Note Critère Technique /70 | Note Critère Prix /30 | Classement |
|---------|--|----------------------------|----------------------------------|------------|
| Pli n°1 | SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants) | 56 | Acceptabilité financière validée | 1 |

Date : 26 mai 2011

N° de la consultation : 2011V02003580

5 - Proposition d'attribution à la Commission d'Appel d'Offres

Au vu de ce qui a été précédemment énoncé, il est décidé de proposer à la Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité / ou à la majorité d'attribuer le marché relatif à une mission partielle de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du jardin des Halles dans le cadre de l'opération de réaménagement du site parisien des Halles - Paris 1^{er} au groupement conjoint **SEURA (mandataire) / PHILIPPE RAGUIN / LIGHT CIBLES / GINGER SECHAUD BOSSUYT / JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L (co-traitants)** pour un montant global de 2 187 900 € HT réparti de la manière suivante :

| | |
|--|----------------|
| - SEURA : | 1 147 700 € HT |
| - PHILIPPE RAGUIN : | 415 200 € HT |
| - LIGHT CIBLES : | 103 800 € HT |
| - GINGER SECHAUD BOSSUYT : | 457 400 € HT |
| - JML CONSULTANTS WATER FEATURE DESIGN S.L : | 63 800 € HT |

A Paris, le 18 Mai 2011

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur



Claude PRALIAUD
Directeur Général de la SemPariSeine

—SemPariSeine—

Société d'économie Mixte Paris Seine

2, rue Jean Lantier - 75001 Paris
Tél. 01 44 88 84 00
www.sempariseine.fr - contact@sempariseine.fr